

L'IA prédit les verdicts de la Cour européenne des droits de l'homme

Des chercheurs de l'UCL (University College of London) et des universités de Sheffield et de Pennsylvanie ont développé des modèles prédictifs adaptés en s'appuyant sur leur expérience du machine learning. 584 cas traités par la Cour européenne des droits de l'homme ont été étudiés. Tous sont liés aux articles 3 (interdiction de la torture), 6 (droit à un procès équitable) et 8 (droit au respect de la vie privée) de la Convention européenne des droits de l'homme.

À partir de jeux de données textuelles, en anglais, leur algorithme a été en mesure de rendre un verdict (violation ou non-violation de la Convention) qui correspond à celui rendu par la Cour. Avec un taux de précision de 79%, déclarent les chercheurs dans une [présentation](#) de leurs travaux.

Aide à la décision

Chaque année, la Cour européenne des droits de l'homme reçoit des milliers de requêtes (voir ses [statistiques 2015](#)). Elle décide de celles qui sont admissibles ou pas. Ce processus est long et fastidieux. Sera-t-il allégé, demain, grâce à l'intelligence artificielle ?

« Il y a beaucoup de battage autour de l'IA, mais nous ne croyons pas qu'elle remplacera, de sitôt, des juges ou des avocats », explique à la [BBC](#) Nikolaos Aletras, chercheur (UCL). Toutefois, elle peut les aider à identifier plus rapidement les critères *« qui conduisent à certains résultats »*. Et à mettre en évidence *« les cas les plus susceptibles de constituer une violation de la Convention européenne des droits de l'Homme »*.

Lire aussi :

[Les bots pas encore prêts à remplacer les conseillers bancaires](#)

[Google veut rendre le machine learning moins discriminant](#)